

LES COMPÉTENCES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Obligatoires - Aménagement de l'espace

Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire : élaboration, suivi et révision du SCOT (Schéma de cohérence Territorial) et schéma de secteur.

Obligatoires - Actions de développement économique

Création, aménagement, entretien et gestion des zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire. Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire. Promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme.

Obligatoires - Aménagement des aires d'accueil des gens du voyage

Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage.

Obligatoires - Gestion des déchets

Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés.

- Obligatoires Gestion des milieux aquatiques prévention des inondations (2018)
- Commission I: GEMAPI / Irrigation Compétence facultative qui devient obligatoire au 1er janvier 2018

• Compétences Optionnelles

- o Politique du logement et du cadre de vie
- o Création, aménagement et entretien de la voirie
- Action sociale d'intérêt communautaire

• Compétences facultatives

- Gestion du service Public d'Assainissement Non collectif (SPANC) et des missions de contrôle
- En matière de développement territorial, favoriser la mise en réseau et la coordination du secteur associatif, et contribuer à la structuration et la professionnalisation des acteurs intervenant dans le domaine culturel, de l'animation et du sport de pleine nature
- o Gestion et entretien du gymnase, situé sur la communes de Buis-les-Baronnies
- Programmation et coordination des politiques territoriales européennes, politiques publiques de l'Etat, de la Région et du Département
- o Action de valorisation du territoire et du terroir et des produits agricoles
- Suivi du schéma de restauration, d'aménagement et de gestion et d'entretien du bassin de l'Ouvèze et de la Méouge dans le cadre des programmes conduits respectivement par le SMOP et le SMIGIBA